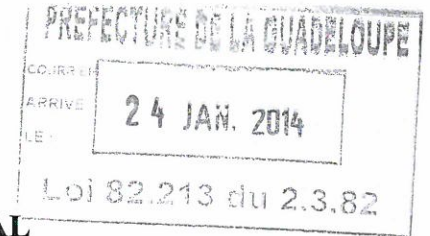




REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE GUADELOUPE
COMMUNE DE TROIS-RIVIERES



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JANVIER 2014**

L'an Deux Mil Quatorze, le lundi 20 janvier, le Conseil Municipal de la ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Député-Maire pour la tenue de sa 1^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 09 janvier 2014.

Présents : VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène - MAGLOIRE Claude - OTTO AZINCOURT Josette - JERSIER Claude - SACILÉ Serge - FRANCISQUE Jean-Louis - MARCIN PLANTIER Dany - NAINÉ Michelle - CALICAT Joseph - HATILIP ROCH Germaine - RENIER Renaud - LEBLANC Guy - RENIER Philippe - RUPAIRE Justin - LAROCHELLE Louis - LAROCHELLE Christiane - NOËL Jean-Philippe - EUGENIE Gilberte - JOSEPH Michel - CLEON Alex - BALTYDE HAJJAR Magda.....(21)

Représentées : GILLES Christelle (*Ayant donnée procuration à Monsieur Claude MAGLOIRE*) - FROLLEAU REDUIT Pierrette (*Ayant donnée procuration à Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE*) - VISIVE ANSELME Lucette (*Ayant donnée procuration à Madame Josette OTTO AZINCOURT*)(3)

Absents : DORVILLE Albert - AMBERIEUX Alain - RUPAIRE Frantz - DEVAUX Rodolphe - JONATHAN Juanita.....(5)

DELIBERATION N°02
ALLOCATION D'UNE SUBVENTION
DE FONCTIONNEMENT SUPPLEMENTAIRE
A LA CAISSE DES ECOLES SUR L'EXERCICE DE 2013

Le Conseil Municipal,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Budget Primitif 2013 de la commune de Trois-Rivières adopté par délibération n°11 du 09 avril 2013 ;
- **Vu** les crédits inscrits à l'article 657361 ;
- **Considérant que** l'examen du Budget Primitif 2013 de la Caisse des Ecoles fait apparaître un besoin de financement supplémentaire pour un montant de **Cinquante mille euros (50 000 €)** nécessaire à l'équilibre budgétaire ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention d'équilibre pour l'exercice 2013, d'un montant de **Cinquante mille euros (50 000 €)** à la Caisse des Ecoles de la Commune de Trois-Rivières.

.../...

.../...

DIT que cette somme sera versée sur ce même exercice.

Fait et délibéré à Trois-Rivières, les jours, mois et an susdits.../...

